

du 25 Septembre 1970

portant nomination de Mr Gustave GOUDJO, Instituteur en retraite, en qualité de Chargé de Mission pour les affaires politiques et diplomatiques au Cabinet de Mr Justin AHOMADEGBE-TOMETIN, Membre du Conseil Présidentiel

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
 VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
 VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
 VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
 VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a complété ;
 VU le Décret N°392/PC/MFAE du 26 octobre 1965, fixant les nouvelles rémunérations des membres des cabinets ministériels non fonctionnaires ;
 VU le Décret N°70-85/CP du 11 mai 1970, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux membres des cabinets des Présidents, du Président de la Cour Suprême et des ministres,

DECRETE :

Article 1er - Mr Gustave GOUDJO, Instituteur en retraite, ancien Ambassadeur du Dahomey, est nommé Chargé de Mission pour les affaires politiques et diplomatiques au Cabinet de Mr Justin AHOMADEGBE-TOMETIN, Membre du Conseil Présidentiel.

Article 2 - Dans l'exercice de ses fonctions, Mr Gustave GOUDJO bénéficie des dispositions du décret N°392/PC/MFAE du 26 octobre 1965 et du décret N°70-85/CP du 11 mai 1970.

Article 3 - Le présent décret qui aura effet pour compter du 1er octobre 1970, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Septembre 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Membre du Conseil Présidentiel,



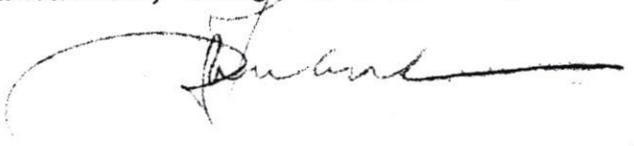
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

pour le Ministre des Finances absent,
le Ministre des Postes et Télécommu-
nications, chargé de l'intérim,

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - Intéressé 1 - HC 3
SGG 4 - DB-CF-DC-IGF-IAA-DCCT-DN 7
JORD-Solde-Gde Chanc. 3 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 Trésor 4.



Karl AHOANSOU